

**HANDICAP, TRANSPORTS, EDUCATION / JEUNESSE — TRANSPORT SCOLAIRE
ADAPTÉ : OUVERTURE DES INSCRIPTIONS POUR
L'ANNÉE 2023-2024**



Les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier d'un service de transport gratuit mis en place par le Département de Seine-et-Marne. © Getty Images

Élèves, étudiants et apprentis seine-et-marnais en situation de handicap qui ne peuvent pas emprunter les transports en commun pour se rendre dans leur établissement scolaire peuvent bénéficier du transport scolaire adapté, un service départemental gratuit. Pour obtenir cette aide pendant l'année scolaire 2023-2024, inscrivez-vous dès maintenant.



Créé le: 17/05/2023

- Mis à jour le : 7/06/2023

Qui peut bénéficier du transport scolaire adapté ?

Ce service gratuit est accessible à tous les jeunes en situation de handicap sous certaines conditions.

Avant de faire la demande, les parents doivent obtenir pour leur enfant une notification favorable pour le transport scolaire adapté. Ce document est délivré par la [Maison départementale des personnes handicapées en Seine-et-Marne \(MDPH 77\)](#).

Aussi, le jeune doit être au préalable scolarisé soit dans un établissement scolaire public ou privé sous contrat, soit dans un établissement d'enseignement supérieur.

Plus d'informations sur les conditions d'inscription du [transport scolaire adapté](https://seine-et-marne.fr/fr/transport-scolaire-adapte) (<https://seine-et-marne.fr/fr/transport-scolaire-adapte>).

2 222**élèves transportés**

pour l'année scolaire 2021/2022

14,5**millions d'euros**

consacrés pour le budget 2021/2022

Comment s'inscrire ?

Pour bénéficier du transport scolaire adapté, rendez-vous directement en ligne sur le site d'Île-de-France Mobilités : idf-mobilites.fr/tsa-inscription (<https://ts.iledefrance-mobilites.fr/Pegase3/Usager/ConnexionExterneUsager/Connexion>)

Sinon, renvoyez le formulaire d'inscription à télécharger ci-dessous le plus tôt possible au Département de Seine-et-Marne, pour chaque année scolaire :

- par courrier à l'adresse : ta77@departement77.fr
- par courrier postal à : Département de Seine-et-Marne - Direction des transports - BTPH Hôtel du Département - CS 50377 - 77010 Melun cedex.



Avant de s'inscrire, il faut avoir au préalable une notification à jour auprès de la MDPH 77 pour le transport scolaire.



Dépliant sur les transports scolaires adaptés PDF - 310.85 Ko (/sites/default/files/media/downloads/13712-mep-cd77-depliant-transports-scolaire-adaptes-tcm-2.pdf)



Formulaire d'inscription aux transports scolaires adaptés PDF - 525.06 Ko (/sites/default/files/media/downloads/dt-2023-2024-fiche-inscription-transports-scolaire-adapte-web.pdf)



Règlement départemental du transport scolaire adapté aux élèves et étudiants handicapés PDF - 202.64 Ko (/sites/default/files/media/downloads/dt-23-brochure-reglement-transport-scolaire-handicape-web.pdf)

CONTACT



—TRANSPORTS

Département de Seine-et-Marne

Direction des transports - BTPH
Hôtel du Département
CS 50377 - 77010 Melun cedex

@ Email

📞 01 64 14 77 77